L'ABEILLE.

...ciel de l'Etat, du Conseil Général ... Nouvelle-Orléans, de la Première ... la Troisième Municipalité.

...rimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 21 AVRIL 1837.

MEXIQUE.

...particulières de Mexico en date du 28 ... l'arrivée à la Vera-cruz du ... Didon frégate de ... bricks. Cette petite escadre com... M. La Bretonnière, vient pour exiger, ... France, des réparations et des indemni... ne peut que compliquer la situa... de cette république. Les évé... passé, pour nous, presque ... qui nous sommes à n'en ... de *pronunciamientos* et de révolu... regardé du même œil toutes celles ... ébranlé ce sol volcanique du ... une crise sérieuse a eu lieu, au ... les monnaies de cuivre à cin... leur valeur; mais, laissons par... et nous pourrons apprécier ... la sureté générale et surtout ... gers.

... la révolution ne s'est mon... formidable que dans ces der... Mexico a été menacée ... la population en... et les principales rues. Tou... fermées; toutes les portes ... dans le plus mortel ef... du pillage: Voitures, chevaux, ... tout avait disparu, pour faire ... hideuse vomie par les fau...

... montré beaucoup de vigueur; ... s'est trouvée couverte ... peuple de tous côtés, de ... répandues dans toutes les di... à les rassemblements; et ... sa terrible force, s'est ... n'a point obtenu justice!

... quel état de misère est ré... le gouvernement ne paye rien, ... défendent; militaires, em... tout meurt de faim! Plus ... les vivres enchérissent; et ... 825, ce qui est plus de trois ... non moins funeste, ... monnaie de cuivre. La ... *cuartillos*, et il semble qu'il ... du moins tellement ... que les négocians perdent ... cuivre. C'est pour re... *sages et savans députés*, pre... misères publiques, n'ont ... que de changer, par ... des *cuartillos*, et de la re... le malheureux posses... monnaie de son ... avoue plus de huit ... voici quatre mil... pour le peuple! Tel a été ... pas eu de suites, grâce ... et à la fidélité des ... mal étaient; qui ne

... situation d'un pays que ... l'avidité des gens en ... l'ambition désordonnée de ... au bord du précipice! ... moment où la France, où ... exigent des réparations ... à l'impéritie des gouver... plein d'ignorance et ... grandes inimitiés de ... assurément, on doit ... peuple dont les sacrifices, ... qu'à élever la fortune ... ambitieux! Mais on ... avec ... l'ignorance; ... personnages sont par... où ils sont, à la ... population besoin; ... vrais pygmées ... ils sont sympathisés ... charlatans qui les ... d'une ... pour l'homme sensé, ... éphémère fera ... de Santa Anna que ... presse; ce héros aux ... sera réduit à un mince ... turbulent, plus de ... sans résultats, plus ... n'y rencontrera ... qu'il soit effective ... d'un tel ... constant qu'il a pris ... toutes les ressources ... au favoritisme dont ... qu'il a dû leur coopéra... rien, pour se faire ... grade est, au Mexique, ... âge, chacun s'est ... promoteur, pour ramas... des décorations qu'il ...

... la misère surtout est ... de l'usage qu'il pour... la terre du Mexique pro... n'y fait sentir que rare... sobriété du peuple, sa dou... les esprits, sur les con... annonçait si terrible! ... gouvernement peut tout à Mexico ... quelques escadrons de ... respect une popu... et d'appaiser les flots tu... populace irritée, mais sans ... qu'un chef habile et ... il est de toute impor... et qu'il fasse justice de ... comme avait gagné ... administration! Nous l'a... Bustamente, nous semble ... assisté qu'il doit être de ... qu'ait produit le Me...

... de Bustamente, et du mi... dans la mémoire des gens ... principes soient loin d'être ... il n'est personne ami du ... élévation!

OPERA ITALIEN.

...REPRÉSENTATION DE LA NORMA.

... concours de dilettante as... théatre de la rue St. Charles, ... de la reprise du chef d'œu... Espagnols, Français, Alle... semblaient s'être donné le ... une chose vraiment digne ... groupes animés et mobi... contraste si frappant ... habitudes, établir soudaine... de contraire, confondre toutes ... les séparaient, s'homogéni... réciproquement les ... éprouver la partition que ... et cependant il y avait ... uns avec les autres. ... qui cherchait à entrai... plus loin la jovia... bons mots et de saillies ... avec ... française. L'Américain ne ... attentivement et faisait son ... était bien raisonna, com... les opinions se faisant ... leurs observations respec... être d'accord sur ce point, ... cruellement assassinée; et qu'à ... la prière, et les chœurs, la ... d'une froideur glaciale et ... désespérans.

... la critique de se voir ... dernières; quant à nous, no... plus grande à se faire que ... que M. Caldwell s'est ... imaginables à composer une ... de la Nouvelle Orléans, et que ... a dépendu que de certains ... volonté. Cependant ... de l'administration du ... une excellente com... être en outre les encou... d'attendre du public pour ce ... nous croyons cependant ... une critique impar... en garde contre tou... que désormais elle reussira ... rendra pour trouver con... à la Nouvelle Orleans, ... qui sont bien distinc... l'ancienne et la moderne. L'an... se compose en général que de pièces ... des voix de *castrato* ce que l'on appelle au... *contre alto*. La nouvelle école s'est dépouil... a travaillé ex... *soprano* c'était précisément ... pour correspondre aux idées mu... du siècle. Or donc, comment con... chercher à couf... les deux ... une partition comme ... pour la voix la plus haute, ... une voix de *mezzo soprano*! Si tel ... toujours de la pièce ce qui est ... elle perdra tout son mérite. ... connaisseur voudra y retrouver ce gran... manière si particulière ... Bellini: il n'y verra que ... des contrastes d'un bout à l'au... de ces éternelles transpositions que le chef ... de faire pour mettre l'ouvrage ... de la prima donna. Il y verra ... le pire de toutes ses ... autre phraséologie que celle du ... il y verra enfin une basse rem... et, dans plusieurs duos, A Jaigna fai... partie et Norma entonner l'accompa...

... professons le plus grand respect pour le beau ... Signora Pantanelli; cependant nous croyons ... devrait se renfermer dans les bornes que la na-

ture a tracées à sa voix et ne pas chercher à cumuler tous les emplois du théâtre. Si elle est artiste comme nous nous plaisons à le croire, elle devra admettre la vérité de notre raisonnement et avouer avec nous qu'il ne lui est pas donné d'attaquer un rôle comme celui de Norma, parce qu'il manque à sa voix, dans le haut, au moins deux ou trois notes pour chanter la partition tel qu'elle est écrite, et telle qu'elle doit être chantée pour produire non seulement toute l'harmonie, mais encore tous les effets que l'auteur s'est proposé.

Nous nous attendons à un argument, dont l'administration ou la signora Pantanelli feront usage pour combattre l'observation que nous venons de faire. La Pantanelli, nous dira-t-on, n'a consenti à jouer le rôle de Norma que parce que la prima donna, signora Rossi, a quitté subitement le théâtre; cela peut être: mais d'après les antécédens déjà établis à la Havane, antécédens qui ont occasionné l'emprisonnement de Montrésor, ne devons-nous pas croire que le *sine qua non* de l'engagement de la Pantanelli fut qu'elle jouerait dans certaines pièces les rôles de soprano ou de prima donna? C'est peut être à cette circonstance que nous devons la fuite de la Rossi, qui ne voulait pas déroger de sa dignité théâtrale; et c'est peut être à cela que nous devons aussi que la signora Pedrotti, la Norma par excellence, n'ait pas été engagée comme prima donna, lors de la formation de cette troupe à la Havane. L'engagement de la Pantanelli nous a valu en outre d'être privé de Montresor, taient qu'il sera de toute impossibilité de remplacer ici.

Mais à propos de Montresor, que devons nous penser du *Pollione* de mercredi dernier? C'est un vrai portefaix, plus propre à jouer l'Hercule du Nord qu'à chausser le cothurne et à se draper du manteau romain. En somme, il a chanté comme un véritable fifre de milice.

Nous devons maintenant rendre à César ce qui appartient à César. les chœurs ont été parfaitement rendus, et Oroveso a fait preuve d'un beau talent. L'orchestre est très médiocre; il n'y a que Cioffi qui s'y distingue d'une manière remarquable et qui couvre par fois les nombreuses boulettes que font les autres instrumens.

PAR LA MALLE EXPRESSE.

CRISE FINANCIÈRE A N. YORK.

Le Herald continue à faire le même tableau de la gêne monétaire de cette place. De nombreux embarras, dit ce journal, sont venus augmenter cette gêne, par la difficulté qu'on éprouve à escompter la monnaie ou le papier de non cours. Ce genre d'opération commerciale se faisait ci-devant par les agens de change; mais depuis qu'ils ont failli, le marché se trouve encombré d'une foule de billets de banque et de pièces de monnaie qui ne sont d'aucune utilité pour ceux qui les possèdent.

Suivant l'Herald le terme moyen des faillites journalières à New-York serait de 5 à 6. Dans la journée du 12 il y en a eu 5 dont 2 épiciers et 3 commerçans de marchandises sèches.

La Banque de Monroe, Michigan, a manqué. La charte de cette institution était possédée entre les mains des spéculateurs qui avaient mis en circulation un montant considérable de ses billets. En conséquence des embarras actuels nombre de demandes de paiement leur ont été faites, et ne pouvant payer ils ont failli.

Le même journal annonce que nombre de manufactures au haut de la rivière avaient été obligées de suspendre leurs travaux et de renvoyer tous leurs ouvriers; cette circonstance est due à la grande baisse qui s'est manifestée dans les prix des marchandises.

Le Herald fait une remarque qui nous paraît fort judicieuse. "Les grandes importations de bled et de farine, dit-il, ranimeront assez l'esprit en une foule considérable d'agriculteurs qui ont abandonné la charrue pour se faire spéculateurs, ou pour se livrer, pour un tems, à un autre genre d'affaires plus profitable, mais qui, à la moindre perte deviennent très-creux.

NEW-YORK, 12 avril.

De la crise commerciale aux Etats-Unis.

Depuis mercredi dernier, aucune amélioration ne s'est opérée dans la situation monétaire du commerce des Etats-Unis. Loin de là, les faillites ont entraîné des faillites, et la somme ... par le ... manque jusqu'à ce jour, ... Les faillites à New York seulement sont estimées à quarante millions.

Il est difficile d'assigner un terme à cette crise. Pour nous, nous craignons que ... soit encore qu'à la moitié. ... c'est la comparaison de la masse des affaires faites en 1836 avec celles faites en 1830. En suivant notre calcul du montant de toutes les opérations commerciales et de toutes les spéculations faites aux Etats-Unis sur les valeurs émises par les banques, en y ajoutant 100 0/0 pour la valeur des ... nécessaires par les banques, nous croyons arriver à une estimation à peu près exacte.

Nous avons déjà mentionné ... fonds publics de la banque des Etats-Unis ... de renouveler son octroi, et la création de nombreuses banques qui en ont été la suite. Les ... des banques créées dans l'espace de ... porte le nombre total à 677, outre 146 branches.

La conséquence inévitable de cette création a été une augmentation du capital des banques de près de cent soixante-dix-neuf millions de dollars, de la circulation des valeurs nominales de ... millions et demi, des dépôts de ... quatre-vingt dix-huit millions, et ... des prêts et escomptes de trois cent quatre-vingt neuf millions de dollars.

Voici la situation relative des banques, en 1830 et en 1836:

	Au 1er janv. 1830.	Au 1er janv. 1836
Capital	145,192,268	251,875,292
Valeurs en circulation	61,323,898	140,301,038
Dépôts	55,559,928	115,104,440
Escomptes et prêts	200,451,214	457,506,080

D'après le rapport du secrétaire de la trésorerie, on a créé en 1836, du 1er janvier au 1er décembre dans l'espace de onze mois, ... banques et un capital de $80,170,000, en augmentant dans le même tems le capital des anciennes banques de $14,195,000. On a plus que doublé, dans l'espace de sept ans, les valeurs en circulation dans le pays.

L'addition du montant des valeurs en circulation et des prêts et escomptes donne pour résultat, un excédant pour 1837 sur 1830 de 2512 à 0/000. Cette somme énorme a été empruntée aux banques pour servir aux commerçants, et aux spéculateurs, en y ajoutant 0 0/0 pour les différens escomptes sur les banques et pour le crédit dont jouissait le commerce américain en Europe, on trouve que le montant total de toutes les opérations a dépassé en 1837 celui de 1830 de 763 millions.

Tout en ayant égard à l'accroissement rapide de la population aux Etats Unis, et de ses produits d'exportation, il est cependant évident que les spéculations et les opérations commerciales ont devancé de beaucoup la marche toute rapide qu'elle est, de l'une et de l'autre. Une réaction était inévitable ... elle a eu lieu, et malheureusement avec une force proportionnée à l'élévation ... et ne s'arrêtera pas avant que tous ceux qui ont passé leurs opérations sur le crédit aient manqué. C'est une vérité dure, elle fait peine à dire, mais nous le dirons.

La crise commerciale est au moins nous l'espérons, près de sa fin. Une gêne ... général continuera cependant encore quelque temps, car la crise causée par les spéculations en terre ... ne fait que de commencer. Les Mississippi ... à Jackson, fait prévoir une vente, par ordre de la cour, de biens fonds de la valeur de trois millions dans les comtés de Hinds, de Madison et de Yazoo. Les pertes sur cette vente, et sur toute vente pareille, seront énormes; les grandes fortunes apparentes disparaîtront, mais un bien-être général les remplacera.

Tout grand qu'est le mal dont toutes les classes souffrent, il n'est, nous le croyons, que passager. La leçon aura été sévère, le peuple américain en profitera, il ne l'oubliera pas de sitôt. Il n'y a que peu de banqueroutes, et nombre de faillites ne sont que des suspensions de paiement momentanées. C'est moins le manque de fonds que le manque de confiance qui a été momentané sur le commerce de notre ville; ceux qui ont les moyens de venir à son secours sont retenus par une défiance inspirée par les événemens récents. Les fonds laissés en dépôt aux banques dépassent douze millions.

Une chose qui a beaucoup contribué au malheur du pays, est la loi qui ordonne la distribution de plus de quarante millions de dollars, sur fonds du revenu public, aux divers Etats de l'Union. Il a fallu retirer cette somme des grandes villes commerciales pour la transférer aux villes de l'intérieur. Avant qu'elle puisse rentrer dans la circulation, les législatures ont à passer des bills pour en disposer, et comme ce fait pas aux Etats-Unis sans de longues discussions. Tout cela fait de ces millions, pendant quelque tems, un capital dormant, qui ne tardera pas néanmoins à entrer de nouveau en activité.

Les importations ont, en général, diminué; à Boston les droits perçus par la douane de cette ville présentent une diminution de $265,875 dans le premier quartier de cette année sur le même quartier de l'année dernière. Malheureusement cela n'a pas été le cas à New York; les informations que nous avons obtenues à la douane prouvent que les importations faites dans le premier quartier de cette année égalent au moins en valeur celles de l'année dernière. On l'attribue à l'arrivée au mois de mars des paquebots du Havre et de Liverpool, qui l'année dernière ne sont arrivés qu'au mois d'avril.

La fièvre des spéculations semble aussi diminuer considérablement. Le journal qui nous annonce que la vente des terres publiques n'a pas produit, dans les trois premiers mois de cette année, le montant de ce qu'elle a produit à la même époque l'année dernière.

On paraît également décidé à prévenir dorénavant la funeste influence que le système des travaux publics a exercé sur la prospérité des Etats-Unis. Nous avons été les premiers à signaler cette malheureuse influence, et c'est avec une vive satisfaction que nous voyons qu'une personne comme le gouverneur de la Pensylvanie partage nos opinions à ce sujet. Cet état a 600 milles de canaux, et 592 de Rail Road d'achevés; et en construction, 305 milles de canaux et 400 milles de chemins de fer, ce qui fait un total de 1,907 milles de canaux et chemin de fer. Malgré ces votes de communication, la législature de la Pensylvanie a voté, dans sa dernière session, trois millions pour travaux publics. Le gouverneur Ritner a mis son veto à ce bill, le déclarant dicté par l'esprit de spéculation, et causant une dépense additionnelle de 24 millions, ce qui porterait les dettes de l'Etat à 45 millions.

Courrier des Etats-Unis.

BUENOS AYRES.

Par un arrivage à New-York des journaux ont été reçus de Buenos Ayres, jusqu'au 19 janvier inclusivement.

Il paraîtrait que cette république a l'intention d'amener à une fin définitive la réclamation qu'elle a adressée au gouvernement des Etats Unis en raison de l'invasion atroce des îles Falkland par la corvette de guerre américaine le Lexington. Don Manuel Moreno qui a exercé pendant quelques années l'emploi de ministre plénipotentiaire de cette république à la cour de St James est arrivé à Buenos Ayres le 3 janvier. Son retour avait été annoncé dans le message du gouverneur actuel à l'ouverture de la session législative. C'est lui dont on avait fait choix pour se rendre à Washington en qualité de chargé d'affaires et y faire valoir les droits des réclamans. La santé chancelante de M. Moreno ne lui a pas permis d'entreprendre ce second voyage, et l'a contraint à renoncer à cette mission.

La Gaceta du 17 publie un singulier document qu'elle a copié de l'Universal, de Montevideo. C'est un jugement par contumace du conseil suprême de Gênes, rendu sur l'accusation portée devant ce tribunal par le gouvernement Sarde, contre le nommé Francisco Geronimo Piccaluga, sujet de cette puissance, le condamnant à la peine de mort et à l'infamie pour avoir livré le général Guerrero, ci-devant président du Mexique, au pouvoir de ses ennemis, à Acapulco, en 1830. Le jugement porte la date du 25 juillet 1836.

Par un autre arrivage à Baltimore de Montevideo, on a obtenu des dates beaucoup plus récentes de ce pays. La nouvelle la plus importante est celle que donne la lettre suivante, publiée dans le Baltimore American:

MONTEVIDEO, le 5 fév. 1837.

"Je m'empresse à vous faire part de la nouvelle la plus importante du pays. Le général Frutus qui avait été repoussé dans son attaque contre Montevideo a pénétré de nouveau dans le camp à la tête de 5000 hommes et fait journellement beaucoup de recrues. Lorsque vous recevrez cette lettre, il est plus que probable que le gouvernement aura passé en d'autres mains. Les produits du pays deviennent de plus en plus rares, et les prix augmentent d'un jour à l'autre.

Le Général Lorenzo—Le journal de Cadix du 15 février dit: Hier, à 6 heures du matin, le général Manuel Lorenzo est arrivé de San Yago de Cuba; déjà un grand nombre de patriotes sont allés lui rendre visite; nous pourrons enfin connaître la vérité sur les derniers événements de l'île.

Extraits de nos derniers journaux français.

PARIS, 1er. mars.

—La vigoureux discours de M. le président de la chambre des députés, contre la loi de disjonction, sera lu avec avidité par toute la France. M. Dupin, il ne faut pas l'oublier, était un des commissaires, chargés d'examiner le projet: ses paroles sont la contre partie du rapport de M. de Salvandy, et quoiqu'en disent les amis de M. de Salvandy, il n'y a aucune comparaison à établir entre la sèche déclamation du rapporteur et l'argumentation solide et colorée du président. Il suffit aujourd'hui de lire les journaux du pouvoir pour comprendre sur le champ que le discours a porté. On le réfute par des injures, comme on a réfuté M. de Cormenin. On lui reproche même, dans un journal "son système d'hostilité contre le pouvoir qui l'a investi de la plus haute et de la *mieux rétribuée* de toutes les dignités magistrales." C'est à dire qu'on lui reproche son indépendance, ainsi qu'on le faisait hier, au sortir de la séance, un député que nous ne nommerons pas: "Si j'étais ministre, ajoutait cet honorable, M. Dupin recevrait demain matin sa destitution."

Nous dirons, nous, à M. Dupin: "Vous avez tracé le tableau le plus énergique de l'état déplorable où l'on veut nous réduire, de l'impuissance où l'on nous a déjà réduits; car la loi de disjonction n'est qu'une conséquence des lois de septembre. Vous avez mis le doigt sur la plaie et vous avez déroulé toute la situation où nous sommes. Mais n'est-ce pas un peu vous et vos amis qui avez fait cela? Vous avez résisté souvent avec courage; mais souvent aussi vous avez failli dans les occasions les plus importantes! Si vous avez des instincts démocratiques, que ne les révélez vous avec force, avec courage, sans peur, comme hier? Mais, aujourd'hui de la fermeté, demain des flatteries; et quand vous combattez ce que, par votre silence de la veille, vous avez autorisé le pouvoir à tenter, ne peut-on vous répondre à peu près comme on fit au chancelier Poyet: "Souffrez maintenant les lois que vous avez laissez faire!"

M. Dupin est l'homme qui s'est fait le plus accuser par l'opposition, et qui s'est fait le plus pardonner par elle, et toujours avec raison.

Cette fois, il a parlé comme un homme qui a reconnu toutes ses erreurs, et qui veut brûler ses vaisseaux. Demain, peut-être, dans la discussion de la loi d'apanage, il se taira, et son silence aura une influence proportionnée à l'effet prodigieux que produira son discours, non pas dans la chambre, mais sur l'opinion publique.

M. Dupin a traité à fond la question de droit: il n'a que nous sachions, rien laissé à faire à ses successeurs sur ce point. Quant à la question politique, il ne l'a qu'effleurée. Nous n'en sommes point fâchés pour notre part. M. Dupin est resté dans sa spécialité, et ses paroles n'en auront que plus de valeur; et MM. Barrot, Berryer et Garnier Pagès auront les coudées franches. Nous ne voulons pas dire que M. le président de la chambre se soit interdit toute allusion aux actes des hommes du jour. Non certes, et la lecture de son discours suffit pour prouver le contraire. Ainsi l'innocent ... au maréchal Ney, bien qu'il ne doive paraître qu'un hors d'œuvre à beaucoup de personnes oublieuses, était cependant un trait lancé ... contre un homme qui était assis en face de lui, et qui devait siéger étrangement pendant le débat qui avait lieu entre M. de l'Espée et l'ora... M. Mocquet 1815, a voté la mort de l'illustre et infortuné maréchal Ney.

INDEMNITE DE SAINT-DOMINGUE.

Havre, le 25 février 1837.

Monsieur le rédacteur,

A la séance de la chambre des députés du 24 mai dernier, un rapport fut fait sur de nombreuses pétitions des colons de Saint-Domingue, demandant le paiement des quatre derniers cinquièmes qui leur restent dus sur l'indemnité à laquelle ils ont droit, en vertu de l'ordonnance royale du 17 avril 1825 et de la loi confirmative du 30 avril 1826.

Voici les termes remarquables dans lesquels M. le rapporteur termina son rapport:

"Votre commission, messieurs, m'a chargé expressément d'insister sur la nécessité d'une prompte solution. Cette affaire n'a déjà que trop d'retards, des retards nouveaux entraîneraient des préjudices de tout nature.

"Si ce tems peut rassurer certaines difficultés d'en trouver aussi d'autres qui aggravent et qui finissent ne resteront aussi que ... d'Haïti. L'intérêt politique et commercial des deux gouvernemens exige qu'il soit mis un terme, l'intérêt de leur dignité l'exige plus impérieusement encore.

"Quant à l'intérêt des colons, il n'est que trop aisé de comprendre qu'elle influence a dû exercer sur leur sort et le sort de leurs familles dix années d'attente et d'espérances trompées. Le besoin, la misère les ont décimés. Nous ne trouvons pas sur ces pétitions de cette année la signature des années précédentes. Des ... ont ... et d'indigence sont ... des ...

"Qu'en se ... pas ... la année prochaine. Que le gouvernement leur épargne, qu'on a épargné à la ... plaintes ... que chaque année, ... dans ce pays, qu'on les ait entendus ...

"Tel est, messieurs, ce qu'on a bien prononcé de votre commission, et ... la vive espérance de la voir réaliser que vos ... renvoi de toutes les pétitions à monsieur le président du conseil des ministres."

Après ce rapport, plusieurs membres parlèrent en faveur de la prompte terminaison de cette affaire, et l'un d'eux annonça que s'il en avait le pouvoir, il demanderait que le ministère fut tenu de présenter un projet d'arrangement dans la prochaine session des chambres.

Le renvoi des pétitions à Monsieur le président du conseil fut unanimement ordonné.

A la suite d'une manifestation aussi claire, aussi précise, et aussi formelle du vœu bien prononcé de la chambre, de voir terminer cette affaire le plutôt possible, les colons de Saint-Domingue devaient naturellement s'attendre à voir proposer par le ministère, à l'ouverture de la session actuelle, les mesures propres à atteindre ce but; mais jusqu'ici rien n'annonce que le ... soit remplie.

Aussi de toutes parts les colons préparent de nouvelles pétitions aux deux chambres, des délégués doivent même se rendre à Paris.

L'espérons donc encore que le gouvernement écoutera enfin le vœu si énergiquement exprimé par la chambre des députés en faveur des malheureux colons de Saint Domingue, et qu'il se décidera, sans plus de délais, mettre un terme à une affaire qui touche à tant d'intérêts, et qui intéresse à un si haut point la bonne foi, la justice et l'honneur de la France.

J'ai l'honneur, &c. UN COLON.

POSTSCRIPTUM—Il y a eu un quart du matin, le feu vient d'éclater dans la pharmacie de M. Dufargé, rue de Chartres, au moment où nous mettons sous presse tout l'édifice est en proie aux flammes.

☞ Beaucoup de votans du 3me. District et de la 1ère. honneurent de soutenir Mr. **François Lambert**, comme Alderman, en remplacement de Mr. Kenée, démissionnaire.

Marié le 19 avril, par le Rev. abbé Moni, Mme. JOSEPHINE TOLEDANO, Vve. Urain Drouet, à Mr. J... ...DROUET, tous deux de cette ville. 21 av—1

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Expédiés.

Navire Milo, Thompson, Liverpool, L H Gale
Navire Actress, Thoms, Liverpool, E. Sanet
Barque Valhalla, Stevens, Liverpool, E. Bogart
Barque Josephine, Johnson, Philadelphie, J D Denegre.
Brick Cherub, Doane, Boston, Reed & Barstow
Goelette Ajax, Saunders, Port au Prince, W. Byrne
Goelette Montgomery, Sawyer, Tampa Bay, S & J P Whitney.
Goelette Hudson, Cliff, Tampa Bay, D Goldsmith
Goelette Ann, Hoodlett, New-York, Caldwell, Frazant & co.
Goelette Henry A Breed, Brookings, New-York, W G Hewes.
Goelette Sarah, Miller, Toothacker, Baltimore, Bailey & Abbott.

Arrivés

Bateau de remorque Tiger, Beebee, venant des Passes.

Bateau à vapeur Porpoise, Davis, venant des Passes.

Navire Robert Pulsford, Prince, de Greenock, au capitaine.

Navire Mohawk, Shields, de Liverpool, à S Heath.

Navire Isaac Hicks, Ingersoll, de Philadelphie par voie de Savannah.

Navire Constitution, Lecraw, en 20 jours de New-York.

Brick Spy, Doane, de la Mobile, sur lest, au capitaine.

Goelette Active, Hartman, de Tampa Bay, au capitaine.

Goelette Oneko, Nickerson, de la Mobile, au capitaine.

Bateau à vapeur Washington Streeck de Lafourche.

Bateau à vapeur Columbia Chandler, de la Mobile, Forstall, Hien & co.

Bateau à vapeur Mazeppa, Sutton, de la Mobile à ordre.

Bateau à vapeur Constellation, Robinson, de Pittsburg au capitaine.

Bateau à vapeur John Linton, Reed, des Natchitoches.

Bateau à vapeur Oceana Beltzhoover de Saint Louis.

Bateau à vapeur Warren, Watworth, de Vicksburg au capitaine.

THEATRE D'ORLEANS.

VENDREDI, 21 AVRIL, 1837.

Le Nouveau Seigneur de Village,

Opéra comique en un acte.

Suivi de

LE GAMIN DE PARIS,

Vaudeville en 2 actes.

MARDI 25 AVRIL.

La première représentation de

TERESA,

Drame en 5 actes, d'Alexandre Dumas.

Suivi de la pièce représentation de

ZOE OU L'AMANT PRETÉ.

Vaudeville en un acte, de Scribe.

Dans cette pièce, un Amateur remplira un rôle principal.

Le spectacle commencera par une OUVERTURE à grand Orchestre.

On commencera à 7 heures précises.

THEATRE DE LA RUE St-CHARLES

Ce soir, Vendredi 21 Avril, on représentera pour la seconde fois, l'opéra intitulé:

NORMA,

Norma..........................Signora Pantanelli.

On finira par

LA BAYADERE OR THE **MAID OF CASHMERE.**

THEATRE AMERICAIN.

Ce soir, Vendredi 21 du courant, on représentera la pièce intitulée:

GAMESTER.

Grand ouverture de Masaniello, et Grand Pas de Deux.

On finira par

VILLAGE LAWYER.

Par Autorité.

[No. 116.]

ACTE

Pour incorporer les souscripteurs à la Compagnie d'assurances maritimes et contre les incendies des Natchitoches.

Section 1ère. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée Générale; Que Charles E. Greneaux, J B. Cloutier, J. F. Cortes, P. A. Morse, John Toker, Thomas H. Hairy, A. Lecompte, J. B. Trichel, Charles A. Bullard, J. V. Bossier, A. L. Beard, B. St. Amant, et tels autres qui pourront par la suite s'associer avec eux, formeront une Compagnie d'assurances maritimes, et contre les incendies, dans la ville des Natchitoches avec un capital de trois cent mille piastres divisé en six mille actions de cinquante piastres chaque, lesquelles devront être souscrites et payées de la manière ci-dessous spécifiée.

Sec. 2. Il est de plus décrété, &c., Qu'il sera ouvert aux Natchitoches, le premier lundi de mai prochain, des livres de souscription pour les six mille actions sédites, sous la surveillance de Messieurs Charles E. Greneaux, John F. Cortes, P. A. Morse, John Toker, Thomas H. Hairy, A. Lecomte, J. V. Bossier, L. A. Beard, Charles A. Bullard, qui sont par le présent nommés commissaires pour cet objet; que les dits livres resteront ouverts pendant trente jours, les dimanches exceptés, et dans le cas où, à l'expiration des trente jours pendant lesquels les livres de souscription doivent être tenus ouverts, le montant de la somme souscrite excéderait celle de trois cent mille piastres, les commissaires ci-dessus devront réduire l'excédent des souscriptions les plus fortes, de manière qu'aucune souscription ne soit réduite tant qu'il en restera de plus considérable; et qu'aucun individu, aucune compagnie ou corporation n'aura le droit de souscrire pour plus de cent actions pendant les trente jours qui suivront l'ouverture des livres; que si cependant, tout le montant du capital n'était pas souscrit dans les trente premiers jours, et les livres étant ouverts de nouveau, après en avoir donné avis dans au moins une des gazettes de la ville en français et en anglais, pendant vingt jours, les souscriptions subséquentes ne seront point sujettes à aucune réduction, mais au contraire seront données aux mêmes individus, compagnies ou corporations qui les auront souscrites; les mêmes souscriptions seront ajoutées aux premières, et continueront jusqu'à ce que tout le montant de cette partie du capital qui n'avait pas été souscrit dans les trente premiers jours de l'ouverture des livres aura été remplie.

Sect. 3. Il est de plus décrété, &c., Que les souscripteurs à ladite compagnie payeront au moment de leur souscription dix piastres pour chaque, et toute action prise par eux, et que les quarante piastres restant, pour chaque action seront payées à telles époques que le président et les directeurs de ladite compagnie, ci-après mentionnés, auront déterminées; Bien entendu que le paiement en sera garanti par hypothèque sur propriétés foncières ou en engageant des actions de toute banque de cet Etat, maintenant incorporée à la satisfaction du président et des directeurs ci-dessus mentionnés.

Sect. 4. Il est de plus décrété, &c, Que les souscripteurs à ladite compagnie d'assurances, leurs successeurs et ayants-cause seront et sont par le présent incorporés et formés en corps politique, sous le titre de "Compagnie d'assurances maritimes et contre les incendies des Natchitoches," et continueront jusqu'au trente et un décembre de l'année de notre Seigneur mil huit cent soixante et dix; et sous ce titre, ils seront aptes à acheter, à recevoir, à posséder des propriétés immobilières et mobilières et de vendre et d'aliéner, de transférer et engager les dites propriétés, et de poursuivre et d'être poursuivis, d'actionner et d'être actionnés, de demander et de défendre, d'avoir un sceau commun qu'ils pourront modifier et changer à volonté.

Sect. 5. Il est de plus décrété, &c, Que pour la conduite des affaires de ladite compagnie, il y aura cinq directeurs, qui seront annuellement élus au bureau de ladite compagnie, par les actionnaires d'icelle. Aussitôt que deux mille actions auront été prises, les commissaires en donneront avis dans au moins une des gazettes de la ville, pendant au moins vingt jours, en français et en anglais, et par le dit avis indiqueront le jour et le lieu de l'assemblée des actionnaires à l'effet d'élire cinq directeurs; les cinq directeurs qui seront élus par les actionnaires au jour ainsi indiqué, composeront la première direction et éliront un d'entr'eux président de ladite compagnie; et que les dits président et directeurs seront habiles à servir en vertu d'une telle élection, jusqu'au second lundi de janvier de l'an de notre Seigneur mil huit cent trente huit et jusqu'à ce que de nouveaux directeurs soient élus.

Sect. 6. Il est de plus décrété, &c, Que l'élection annuelle des directeurs aura lieu après la première élection au bureau de ladite compagnie, le second lundi de janvier de chaque année, que les directeurs alors élus seront habiles à servir en vertu de cette élection jusqu'au second lundi de janvier de l'année suivante, et jusqu'à ce que de nouveaux directeurs soient élus, et que le directeur à la première assemblée, après leur élection, éliront un d'entr'eux ... qualité de président de ladite compagnie, lequel occupera sa place le même laps de temps pour lequel les directeurs auraient été élus; bien entendu que s'il arrivait à quelqu'époque que ce soit qu'une élection de directeurs ou de président n'eut pas lieu au jour fixé conformément aux dispositions de cet acte, ladite corporation ne sera pas pour cela considérée dissoute et elle pourra, à une autre époque, faire l'élection dans le mode de procéder à cette élection sera déterminé par les réglemens de la corporation bien entendu encore, qu'en cas de vacance pour cause de mort, de résignation ou de refus de servir d'un directeur, ladite vacance sera remplie par la direction.

Sect. 7. Il est de plus décrété, &c, Que les directeurs en fonctions auront le droit de nommer les officiers, commis et employés sous leur autorité, ainsi qu'ils le jugeront nécessaire pour la conduite des affaires de ladite corporation, qu'ils donneront aux dits employés, pour leurs services tels salaires qu'ils jugeront raisonnables, et qu'ils prescriront et établiront tels statuts ou réglemens qu'ils leur paraîtront nécessaires et convenables pour l'administration de ladite corporation et qui ne seront point contraires à cet acte, ni à la constitution et aux lois des Etats-Unis et de cet Etat.

Sect. 8. Il est de plus décrété, &c., Que ladite compagnie aura plein pouvoir et autorité d'assurer les navires et autres bâtimens de mer, les bateaux à vapeur et autres embarcations navigant sur le fleuve Mississipi et la Rivière Rouge, et sur toutes autres rivières et bayous attachés de quelque manière que ce soit à iceux, le fret, les gages de matelots, les profits, denrées et marchandises, ou lingots d'or, ou monnaie d'or ou d'argent, contre les risques de mer, rivières et bayous, ou tous autres risques compris dans ce qui se font habituellement dans les assurances, et aussi assurera également les maisons, moulins, magasins et autres bâtisses, leurs ... denrées et marchandises, les meubles et autres objets, contre les risques du feu, et que cette compagnie fixera les primes des assurances sur tout ce qu'elle trouve ci dessus détaillé.

Sect. 9. Il est de plus décrété, &c., Que toutes les fois qu'une majorité de tous les membres de la direction trouvera que les sûretés fournies par quelqu'actionnaire pour le paiement du montant de ses actions non payées ont devenus insuffisantes, le dit actionnaire sera requis de fournir des sûretés additionnelles ou autres sûretés à la satisfaction des directeurs, et si quelqu'actionnaire, après trente jours d'avis, manquant de fournir les dites sûretés additionnelles ou nouvelles, négligerait ou refuserait de le faire, son profit et dans les actions sera vendu à son profit, et il cessera d'être actionnaire d'icelle compagnie.

Sect. 10. Il est de plus décrété, &c., Qu'avis de l'époque où tout paiement sera requis des actionnaires, sera donné par les directeurs de ladite compagnie, et sera publié pendant au moins vingt jours en français et en anglais, dans une des gazettes de la ville.

Sect. 11. Il est de plus décrété, &c., Que tout actionnaire pourra à telle époque que ce soit payer comptant aux dits président et directeurs le montant total de ses souscriptions, au lieu de donner des sûretés, et pour retirer celles qu'il aura données précédemment; et l'actionnaire payant ainsi aura droit de recevoir de ladite compagnie l'intérêt de la somme qu'il aura payée comptant en sus du montant exigé par la loi, ou par les directeurs, comme il est dit ci-dessus, au taux de cinq pour cent par an.

Sect. 12. Il est de plus décrété, &c., Que tous les six mois le dividende provenant des bénéfices de ladite compagnie sera réparti selon que les directeurs le trouveront convenable, lequel sera payé aux actionnaires ou à leurs représentans ou porteurs; ... du capital non payé, et le président sera autorisé à lever l'hypothèque sur la somme qui aura été payée, moins l'argent ou les billets reçus pour les primes et les risques qui ne seront pas déterminés à l'époque de la répartition du dividende, ne seront pas considérés comme faisant partie des bénéfices de la compagnie; et en cas de pertes qui diminueraient le fonds capital de la dite compagnie, aucun dividende subséquent ne sera réparti avant que les pertes ne soient couvertes par les profits.

Sect. 13. Il est de plus décrété, &c., Que les actionnaires ne seront pas responsables des pertes au delà de leurs actions respectives.

Sect. 14. Il est de plus décrété, &c., Que la dite compagnie ne pourra pas traiter ou trafiquer, soit en achetant, soit en vendant des denrées ou des marchandises, mais elle pourra disposer des hypothèques à elle données pour sûretés des actions engagées pour le même objet, des objets à elle transférés pour paiement des dettes antérieurement contractées ou achetées en vertu du jugement ou d'ordre de saisie par eux obtenus, ou de toute propriété mobilière à eux abandonnée pour cause d'assurance, comme il est dit ci-dessus.

Sect. 15. Il est de plus décrété &c., Que les propriétés foncières qu'il sera légal à ladite compagnie de posséder seront celles que requièrent sa convenance, relativement à l'administration de ses affaires, ou celles qui lui auront été transférées, en paiement des dettes antérieurement contractées dans le cours de ses transactions, ou celle qu'elle aura achetées par vente en vertu des jugements obtenus par elle des dettes.

Sect. 16. Il est de plus décrété &c., Que les directeurs de ladite compagnie fixeront à leur première assemblée un jour pour recevoir les sûretés qui devront être fournies par les actionnaires, ainsi qu'il est pourvu par la troisième section de cet acte; et celui des souscripteurs qui négligera de donner des sûretés, à la satisfaction des directeurs, dans les trente jours d'avis donné à cet effet, perdra au profit de la corporation le premier paiement fait comme il est dit plus haut et cessera d'être actionnaire.

Sect. 17. Il est de plus décrété, &c. Que le président et le secrétaire prêteront serment de remplir fidèlement les devoirs attachés à leurs places respectives avant d'entrer en fonction.

Sect. 18. Il est de plus décrété, &c. Qu'une fois tous les trois ans, la direction soumettra à l'assemblée générale des actionnaires, l'état des affaires de la corporation.

Sec. 19. Il est de plus décrété, &c. Que la dite compagnie sera autorisée à placer son fonds capital en actions de telle banque incorporée de l'Etat ou en prêts sur hypothèque, ou bien en escomptant des billets portant hypothèque, pourvu que les billets n'aient pas moins de huit mois à courir; et aussi pourvu que le taux de l'escompte n'excède pas huit pour cent par an.

Sect. 20. Il est de plus décrété, &c. Que chaque tout actionnaire aura droit à un vote pour chaque et toute action qu'il possèdera personnellement; bien entendu qu'aucun individu, ni aucune compagnie ou corporation, n'aura droit à un nombre de votes au dessus de trente, et que dans toutes les élections les directeurs les votes seront donnés en personne ou par procuration, et que personne après la première élection ne votera en vertu d'action transférable dans les trente jours qui précéderont les élections ci-dessus mentionnées.

Sect. 21. Il est de plus décrété, &c. Que nulle personne ne sera éligible à la place de directeur à la dite compagnie d'assurances, à moins qu'il ne soit citoyen des Etats Unis et qu'il ne possède, soit en son nom soit au nom de la société commerciale dont il fait partie, au moins dix actions de la dite compagnie.

Sect. 22. Il est de plus décrété, &c. Qu'aucune assurance ne sera faite par la dite compagnie avant que les sûretés qui doivent être fournies par les souscripteurs pour le montant ci-dessus mentionné de quarante piastres sur chaque action n'aient été reçues et acceptées par les directeurs de la dite compagnie.

Sect. 23. Il est de plus décrété, &c. Que toutes les polices d'assurances faites par la dite compagnie seront signées par le président, ou deux directeurs, et contresignées par le secrétaire, et auront le même effet que si elles étaient revêtues du sceau de la compagnie.

Sect. 24. Il est de plus décrété, &c., Que le président et les directeurs de la dite compagnie pourront sur la demande d'un actionnaire, échanger les sûretés reçues pour le montant des souscriptions non payées pour telles autres sûretés, comme il est pourvu précédemment, autant de fois qu'ils le jugeront nécessaire; bien entendu que l'assentiment de la majorité de toute la direction, sera requis pour tel échange.

Sect. 25. Il est de plus décrété, &c. Que la taxe imposée de vingt cinq cents par chaque cent piastres imposée par les compagnies d'assurances par un acte approuvé le vingt sept de mars, mil huit cent treize sera payée par la dite compagnie, à dater du jour qu'elle entrera en opération, sur tout le fonds capital déposé.

Sect. 26. Il est de plus décrété, &c., Que le dit montant sera payé aux directeurs de l'Académie des Natchitoches et de Claiborne, en proportion des taxes d'Etat payées par ces paroisses respectives, pour le bénéfice des académies.

(Signé) ALCÉE LABRANCHE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY, Président du Sénat.

Approuvé le 11 mars 1837.
(Signé) E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

DERNIERES DATES:

Boston	12 avril	Tampico	20 mars
New York	13 avril	Mexico	21 mars
Philadelphie	14 avril	Londres	12 mars
Baltimore	14 avril	Liverpool	12 mars
Washington	12 avril	Paris	10 mars
Charleston	13 avril	Havre	11 mars
Havane	8 avril	Bordeaux	28 fév.

COMMERCIAL.

VENTE DE COTON D'HIER.

174 balles	Mississipi,			8
100	do	do		10
120	do	do		9
75	do	do		7 1/2
61	do	do	prix inconnus.	
85	do	do		7 1/2
100	do	do et Alab.		9 1/4
50	do	Louisiane, prix inconnus.		
31	do	do		12 1/2
20	do	Tennessee		7 1/2
1206				

New-York 12 avril.

CAFE—Un lot du Brezil de 2467 sacs a été mis à l'encan hier, 2066 ont été vendus à 9 7/8 et 12; 138 sacs au 1er. et 20 au 2d. prix, l'un dans l'autre environ 10 1/2 cents par livre 4 m. la vente continua un peu plus animée, malgré que les qualités étaient ordinaires.

Les transactions particulières sont extrêmement limitées et comprennent environ 100 sacs Laguira à 11, 3 ou 400 Cuba à 10 1 10 1/2 cts.

COTON—Les transactions ont été très limitées, et à des prix moins élevés, les ventes n'ont tout s'élèvent de 4 à 500 balles comprennent en outre quelques petites quantités d'autres descriptions, 100 balles Upland à 11 3/4 et 12 1/2 50 do 10 1/2 et 150 Florida à 10 1/2 et 12 1/2; les arrivages ont été:

De la Mobile,	537
Floride,	1035
Caroline du Sud,	86
Caroline du Nord,	402
Total,	2361 balles.

MELASSES—Le marché continue très inactif; environ 100 boucauts Porto Rico ont été vendus en lots à 36 1/2 cts; 100 barils prime de la Nouvelle Orléans vendus à l'encan à 35 cents comptant; un chargement de la même qualité, dont les boucauds se trouvaient ni bien remplis ni en bon ordre, a été pris environ 270 boucauds, 32 à 33; 130 barçons 33 1/2 et 33 1/2 à 33 cents par gallon à 90 jours.

RIZ—Les affaires sont toujours limitées, et les prix tendant toujours à la baisse.

SUCRE—Les transactions dans le marché aux sucres continuent à être toujours limitées, et les opérations qui ont eu lieu depuis notre dernier, démontrent une autre baisse dans les prix; parmi les ventes nous annonçons 150 boucauds Porto Rico à 8 1/2 à 8 cents dernier prix n'a été obtenu que pour quelques boucauts de première qualité; 3 à 600 caisses sucre brun de la Havane à 7 1/4 à 8; 120 du blanc de 10 à 10 1/2, et 75 caisses *Pingfa* à 10 cents à 6 mois.

TABAC—Aucune transaction digne de remarque n'a eu lieu dans cet article.

New-York 12 avril.

COTON—Cet article se vend un peu plus librement à une faible réduction des prix de la semaine passée.

New-York, 13 avril.

VENTE D'ACTIONS.

100 actions	Banque des E. U.			114
50	do	do	do	114
20	do	do	do	115
40	do	do	do	115
50	do	do	do 20 jrs.	115
50	do	do	do 30 jrs.	114 1/2

Richmond 13 avril.

TABAC—Cet article varie de 6 1/2 à 6, et quelques fois au dessus et au dessous de ces prix, et est très languissant; les choix communs valent environ 9 1/2; point de transactions en farine; les affaires sont pour ainsi dire suspendues, en raison de la gêne dans le marché monétaire, qui continue sans la moindre amélioration.

La farine se vend à Alexandrie à $7. le prix dans les wagons.

Extrait d'une lettre reçue à Savannah, par la goelette Joseph Hand, datée:

HAVANE 8 avril.

Depuis notre dernière lettre du 22 dernier la situation de notre place est à peu près la même, et s'il s'est opéré quelque changement c'est dans les prix qui ont éprouvé une faible baisse en raison des nouvelles de stagnation qui sont parvenues d'Europe. Le change sur Londres 10 à 10 1/2 de prime, tendant à la baisse. Dans les opérations de change sur les Etats-Unis, il y a eu une suspension momentanée occasionnée par les nouvelles reçues des faillites qui ont eu lieu à la Nouvelle Orléans et dans le Nord, et qui continuera jusqu'à ce que les résultats définitifs soient connus. En conséquence, les quotations ne doivent être considérées que comme nominales.

HAVANE, 7 avril.

Importations—Bœuf No. 1, 2, et prime 9 à 11, biscuits de bord, 7 à 8; beurre jaune américain, 14 à 16; chandelles moulées, 17 à 18 à 4; de blanc de baleine, 42 à 43; fromage américain, 11 à 16; morue la caisse de 50 livres 2 à ; farine de Philadelphie et Baltimore 18 à 19; de N. Orléans 18, riz 5 2 à 5 3, saindoux jaune 8 2 à 8 4; jambon américain de l'Est 16 à 17, de N. Orléans 14 à 15; graisse américaine 14 à 16; de N. Orléans 13 à 15 4.

Exportations—Café 1re qualité 10 à 11, do. 2d. et 3me qualité 7 4 à 9 4; do. triage 6, miel 2 1/2; melasse, la barrique de 6 gallons et demi, 2 1/2; sucre blanc et brun, 5 1/2 à 8 à 12; blanc pur, 10 à 12; jaune, 6 à 7 1/4.

Change sur Londres—10 à 11 de prime; par les E. Unis 2 1/4 à 3 1/2 d'esc; sur N. Orléans, 4 à 5 do; piastres espagnoles, 8 de prime.

Soirée Musicale.

MME. MORLEY qui a donné des concerts à New York, Philadelphie et à Londres, aura l'honneur de donner une soirée musicale à la Nlle. Orléans pour la première fois, avec le Mr. Morley du Théâtre de Convent Garden et des artistes les plus distingués de la ville, qui donneront un Concert Vocal et Instrumental, à l'Hôtel de la Bourse, Lundi, 24 avril. Elle sollicite respectueusement l'encouragement du public, en général. Le programme sera composé des Romans les plus en vogues, Duos, &c., comme le détail le fera connaître demain. 21 av—1

AVIS—La société de Thomas Barrett & Co., est dissoute. Thomas Barrett, le plus ancien associé de la maison est chargé de la liquidation et fera usage de son nom pour cet effet.

Nouvelle Orléans, le 20 avril 1837.

THOMAS BARRETT,
JAMES B HULLEN,
LUCIEN HERMANN.

21 avril—6

MR. J. MATOSSY a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'à dater de Dimanche, 23 avril 1837, il ouvrira son établissement de pâtissier, confiseur, situé rue St. Charles, vis à vis le grand hôtel. Les amateurs de pâtisseries chaudes, glaces et sorbets y trouveront toute heure de la journée tout ce qui peut flatter le goût et l'odorat.

Un salon richement décoré a été préparé pour y recevoir convenablement les Dames qui voudront bien l'honorer de leur patronage flatteur.

Comme par le passé il se chargera de toutes les soirées et diners qu'on voudra bien lui confier.

21 av—3

RECU par le navire Vaillant, du Havre, un assortiment de porcelaine blanche et à filet or; services de table; vases à fleurs, etc.; linge de table ouvré; plumeaux; parapluies et ombrelles en satin, coutil blanc par fil; souliers de femmes et enfans; pommade; crème de Perse, poudre parfumée, parfumeries assorties; conserves de Colin, sardines; fruits au jus, marasquin, Dantzick; prunes; abricots, liqueurs assorties, fromages Gruyère et de Hollande.

21 av—3 SENECAL & CAUCHOIX, 174, rue Royale.

BOTTES, Souliers & Brodequins—60 caisses reçue par le navire Nantucket, et au magasin, un assortiment complet, à vendre par

21 av R. G. HOBBS, 12, rue de la Douane.

A LOUER—Un très joli et commode **Wagon**, à six ressorts, conduit par un cocher très prudent. S'adresser au magasin de meubles de

21 av—18 C. W. A VOIGT & Co, 73, rue Royale.

SIROP DE LIMON—100 caisses en débarquement et à vendre par

21 av ROBT. H. WHITE.

EN débarquement du Vaillant, 200 caisses Cerises de Paris, bouteilles blanches et noires;

15 caisses Sardines;

Pâtés de saumon, foie d'oie; Fruits confis et Framboises.

EN MAGASIN:

250 caisses Cerises Guelaud et Badin;
75 " de Bordeaux;
150 " Fruits à l'eau de vie;
25 " Prunes à l'eau de vie;
50 tiers Eau de vie de Cognac;
25 demi pipes do.

Assortiment de Vin en caisses et en barriques de Bordeaux, Bourgogne et Champagne; liqueurs assorties, à vendre par

21 av—4 PIUSSAN & LONGIS, 65, rue St. Louis.

ESPRIT DE THEREBENTINE—25 barils en magasin; Genièvre de Hollande, 50 pipes en magasin; Eau de vie française, 15 pipes de première qualité, à vendre par

21 av SAML. THOMSON & Co, 71, rue du Camp.

COUTELLERIE, convenable au Marché de Mexique—Les soussignés ont 4 barils de Coutellerie arrangé pour le marché de Mexique, qu'ils vendront à bon marché pour du comptant, ou de papier approuvé à courte échéance, des Cartes d'échantillons accompagnent les marchandises.

21 av—3 McDONNELL & BISCOE, 13, rue du Canal.

PRIX REDUITS—No. 25, rue de Chartres—Ayant une grande quantité de marchandises sèches, nous les offrons à vendre pour argent comptant; à très bas prix, Il est impossible de trouver en ville des marchandises aussi belles et d'aussi bonne qualité, pour le prix auquel nous les offrons. Nous invitons les personnes à venir les examiner

21 av ED PLANT.

CHEVAL EPAVE

IL a été arrêté par la Garde de la Première Municipalité, le 16 du courant, et conduit comme épave à l'écurie de Mr. Atoche, rue St. Pierre, entre les rues St. Claude et Tremé, un gros Cheval noir, le bout du nez blanc, le pied gauche de derrière un peu blanc, grande queue, quatre pieds neuf.

Si le dit Cheval n'est pas réclamé dans les dix jours qui suivront le présent avis, il sera vendu à l'encan, le Lundi, 1er. Mai 1837, par P. A. Guillotte, d'après les ordonnances de police.

JOSEPH MAURICE,
Capitaine de la Garde de la Première Municipalité.

21 av—3

CHEVAL EPAVE.

IL a été arrêté par la Garde de la Première Municipalité, le 7 du courant, et conduit comme épave à l'écurie de Mr. Atoche, rue St Pierre, entre les rues St. Claude et Tremé, un Cheval maigre, bai foncé, grande queue, une petite étoile peu apparente au front, les deux pieds à gauche un peu blancs, le pied de devant droit fendu, et blessé sur le dos.

Si le dit Cheval n'est pas réclamé dans les dix jours qui suivront le présent avis, il sera vendu à l'encan, le lundi, 1er. mai 1837, par P. A. Guillotte, d'après les ordonnances de police.

JOSEPH MAURICE,
Capitaine de la Garde de la Première Municipalité.

21 av—3

TOILE à l'usage des familles en pièces de 36 1/2 et 35 3/4 venant des manufactures de Silésie (Prusse); aussi toile à moustiquaire, à vendre à des prix très modérés par

JOHN H MARTINSTEIN,

INSTITUT JACOTOT—Des exercices publics auront lieu dans ce collège, le jeudi 20 et le vendredi 21; et le samedi, 22 du courant on fera la distribution des prix. Les élèves feront en présence du public des compositions sur le sujet qu'on voudra leur donner à traiter. C'est une belle occasion pour les incrédules de se convaincre que je n'avance rien que je ne puisse prouver.

CABOCHE, directeur.

☞ Les exercices commenceront à deux heures.

20 av—3

F. Le Bleux vs. W. G. Hann.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, il sera vendu le Mardi, 2 mai prochain, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, à une heure de relevée,

Deux esclaves, William, âgé d'environ 23 ans; Richard, âgé d'environ 14 ans, saisis arrêtés dans cette affaire.

Conditions de la vente: Six mois de crédit, en billets endossés et hypothèque spéciale.

21 av—3 F. BUISSON, shérif.

COUR DES PREUVES.

PAROISSE D'ORLEANS—Succession de feu Bachemin—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de feu Jacques Bachemin, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la cour,

21 av W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des preuves—Succession de Silva, h. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Paulin Blanque, curateur de la succession de feu J. B. Silva, h. c. l., ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains repartis conformément audit compte. Par ordre de la cour,

21 av W F C DUPLESSIS, rég. des tests

VINS—6 barriques; 15 fréquins beurre de Goshen; 15,000 gallons huile de baleine d'hiver, à vendre par

21 av E & J ANDREWS, 24 rue Gravier.

Bureau de la presse à coton à vapeur de la Levée.—Nouvelle Orléans 19 avril 1837.—Cinquante piastres de récompense seront données pour l'arrestation et livraison du nègre EDMOND COLEMAN.

Il s'est évadé la nuit dernière et était habillé d'une veste foncée et de pantalons de cotonnade bleue; il portait un chapeau de paille. Sa taille est de 5 pieds 5 ou 6 pouces, d'une forte carrure. Il est âgé d'environ 25 ans. Il doit avoir des anneaux en fer aux jambes; il avait été arrêté lundi dernier et on lui avait mis des chaînes, dont partie a été retrouvée.

S'adresser à D F GUEX,
21 av—6.3ps secrétaire.

BANQUE DE CARROLLTON.

Lundi après midi, 17 Avril 1837.

A UNE assemblée des directeurs, tenue ce jour, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées:

Résolu, Que les facilités suivantes seront accordées aux personnes qui doivent à cette institution, savoir: Que jusqu'au premier jour de décembre prochain, la banque renouvellera tous les billets escomptés à 60 jours, sauf une déduction de 10 pour cent; et les billets escomptés à 4 mois, sauf une déduction de 20 pour cent, la direction se réservant le droit d'exiger des sécurités additionnelles lorsqu'elle le jugera nécessaire.

19 avril JOHN NICHOLSON, Caissier.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane

Nlle Orléans, 17 avril 1837.

LA direction de cette banque a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

Résolu que les facilités ci après soient accordées aux personnes qui ont à payer à cette institution, savoir:

Un dixième de diminution en renouvellant les billets payables à 60 jours, et un cinquième en renouvellant ceux payables à 120 jours. La direction se réservant le droit d'exiger des sûretés additionnelles lorsqu'elle le jugera convenable.

Pour copie conforme,

18 av A. BAUDOIN, caissier.

BANQUE des Améliorations—A partir de ce jour et jusqu'au 1er. décembre prochain, tout billet escompté sera renouvellé moyennant une diminution de 10 pour cent lorsque le billet sera à 60 jours et de 20 pour cent lorsqu'il sera à 4 mois; la direction se réservant le droit d'exiger des sécurités additionnelles lorsqu'elle le jugera convenable.

18 av—3 J. H. RABOTEAU, caissier.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE

Nouvelle Orléans 15 avril 1837

LA résolution suivante a été adoptée à l'unanimité par la direction.

Résolu que à partir de ce jour et jusqu'au 1er décembre prochain, tout billet escompté sera renouvellé avec une diminution de 10 pour cent, lorsque le billet offert sera à 60 jours et de 20 pour cent lorsqu'il sera à 4 mois, la direction se réservant le droit d'exiger des sûretés additionnelles lorsqu'elle le jugera convenable.

17 av—4 J B PERRAULT, caissier.

Banque des Citoyens,

Nouvelle Orléans, 10 avril 1837.

LES actionnaires de cette banque sont prévenus qu'ils peuvent se prévaloir de 50 pour cent de crédit que leur donnent leurs actions.

Par ordre de la direction.

10 av J B PERRAULT, caissier

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE ORLEANS—14 avril 1837.

UNE élection pour neuf directeurs de cette institution, aura lieu le mardi, 2 du courant. Les actionnaires sont respectueusement invités à y venir.

15 av—8 AUG. ST. MARTIN, secrétaire.

Compagnie du chemin à Coulisses du Golfe du Mexique.

A Une assemblée des commissaires nommés par l'acte incorporant le chemin à coulisses du Golfe du Mexique, à laquelle étaient présents Messrs. L. Millaudon, John Parker, Stephen B Proctor, Bazile B. Beauregard, John Kilshaw, Louis U. Garnand, Gabriel N. Allard et Alfred Duerro, il a été résolu que les livres de souscription au fonds capital de la dite compagnie seront ouverts lundi le 1er mai prochain, et resteront ouverts pendant vingt jours, les dimanches exceptés, depuis 10 heures jusqu'à 3 heures P. M. aux lieux suivants au bureau du recorder de la troisième municipalité, à l'encoignure des rues Champs Elisées et Moreau, sous la surveillance de Mr. Louis U Garnand.

Au bureau de B B Beauregard, rue Condé entre St. Anne et du Maine, sous la surveillance de Mr. B. B. Beauregard.

Au bureau de Louis Janin, rue Conti entre Chartres et Royale, à côté de la banque de la Louisiane, sous la surveillance de Mr. John Kilshaw.

Au bureau de la Compagnie Atlantique d'Assurance rue du Canal entre les rues St. Charles et du Camp, sous la surveillance de Mr. John Parker.

Pour les commissaires.

LOUIS JANIN.

Extrait de la Charte. Sec. 10me. Il est de plus décrété, &c. Que les souscriptions pour les dites actions (de cent piastres chaque) seront payées de la manière suivante: deux piastres par action au moment de la souscription et la balance aux époques que les président et directeurs en fonction de la dite compagnie indiqueront, pourvu qu'à chaque fois le paiement de plus de dix piastres par action ne pourra être demandé, et pourvu aussi, qu'avis trente jours d'avis seront donnés, en anglais et en français, dans deux journaux imprimés à la Nouvelle-Orléans, pour le paiement de chaque terme. 24 mars—1m.3ps

AVIS—Les livres de souscription au canal de navigation du Lac Borgne seront ouverts le 20 de ce mois au bureau de M. P. J. Tricou, rue St. Louis, entre Bourbon et Royale, sous l'inspection de MM. P. J Tricou et La Duvigneaud.

Par ordre des commissaires.

6 av DUVIGNEAUD, secrétaire.

A VENDRE par B. Lacoste, rue Royale, no 109, 100 caisses cerises en bouteilles blanches, en débarquement du Vaillant. En magasin, vin en barriques, 1er cru; Château Margaux 1829, St. Julien 1829, St. Emilion 1832. 18 av—3

SEL—En débarquement et à vendre par

18 av H. C. CAMMACK, rue Gravier, No. 65.

A VENDRE—7 beaux nègres, savoir: 3 beaux jeunes nègres de 16 à 17 ans, et 4 do. jeunes négresses de 14 à 17 ans, tous garantis de toutes les maladies et vices prévus par les lois. On peut voir au bureau de Mr. Barnett, Sr., rue de Chartres, No. 100.

On fera connaître les conditions. 18 av ☞

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du collège Jefferson, qu'une élection de 15 directeurs de cette institution aura lieu à la maison de cour de la paroisse St. Jacques le lundi, 1er mai prochain.

A BOUDOUSQUIE.

20 av—2ps Sec. de la direction du collège Jefferson

MH. CAILLAT, successeur de Mde. A. Cochrane, rue de Chartres, no. 84, a l'honneur de prévenir les dames de la ville et de la campagne, qu'il vient de recevoir par le navire Vaillant du Havre, un joli assortiment de marchandises de printemps, consistant en capotes blanches en batiste pour dames et pour enfans, jaconas imprimés, lingerie, écharpes, chapeaux de paille, fleurs, etc. etc. Il en fera l'ouverture samedi prochain, 22 du courant.

20 avril—3

DELAHOUSSAYE, PLANCHARD & Co.

ENCANTEURS,

10 av ☞ *Passage de la Bourse.*

A VENDRE—Par cause de départ—Une jeune négresse créole, âgée de 18 ans, bonne domestique de maison, femme de chambre un peu couturière et gardienne d'enfans, très vive et intelligente et très bon sujet, pleinement garantie. La propriétaire ne la vend que parcequ'elle est sur le point de quitter le pays. S'adresser no. 112, rue Ste. Anne, près de la rue Bourbon. 20 av—3

AVIS—Le soussigné, duement nommé par la cour des preuves de la Nouvelle Orléans, curateur de la succession de James Fox Durand, notifie à toutes les personnes qui doivent à la succession, de payer sans délais; et tous ceux qui ont des réclamations de présenter leurs titres. JosD. LOTHROP,

13 av—3,1ps no. 38 Vieille Levée.

AVIS—Les acquéreurs de terrains dans la ville de Hancock ville, sont informés que leurs billets, dûs le 20/23 du courant, sont déposés dans les banques suivantes, savoir: ceux dont les actes ont été passés pardevant William Boswell, notaire public, à la banque des Améliorations; ceux passés en l'étude de G. Legardeur, notaire public, à la banque de l'Etat de la Louisiane; et ceux passés pardevant L. Féraud, notaire public, à la banque Consolidée.

15 avril—8

DOCTEUR EASTON, accoucheur, no 57, rue des Magasins, édifice de l'Arcade, résidence no 33, encoignure Bourbon et Douane.

Références. Dr. Valentine Mott, A. Webster, M. D. New York. C. A. Luzenberg, M. D., N. Orléan

6 av

AVIS—Une jeune Veuve bien portante, femme bien constituée, désirerait se placer comme nourrice ou bonne d'enfants, s'entendant parfaitement à les soigner. S'adresser pour les renseignements à Madame Ponpus, sage femme, rue Dumaine, No. 35. 14 av—6

RECU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés:

150 paniers de Champagne en bouteilles et demi bouteilles;

Sardines à l'huile de Colin, de Nantes;

Eau de vie de preuve, en demi pipes et barils;

100 barils Whiskey;

150 sacs Sel de Liverpool;

200 do Café de la Havane.

15 av H. PALOC & DUFOUR.

TROISIEME MUNICIPALITE.

AVIS—Jeudi 20 du courant, le conseil de cette municipalité, procédera à l'élection de son secrétaire.

13 av—8 J. B. S. St AMAND, secrétaire.

CHARRETTES, fortes et légères à bœufs et drays en débarquement du navire Chas. Wharton, à vendre par I. M. MAYNARD,

13 av rue Poydras no. 36.

CHARRUES—300 Charrues pour arrosage, article de 1ère. qualité, à vendre à bon marché pour clore une consignation par

J. N. MAYNARD,

5 av—8 36, rue Poydras.

POUR LOUISVILLE—Le bateau à vapeur NORTH AMERICA, capitaine Ruesel, est prêt à recevoir chargement et partira pour le port ci-dessus, dimanche le 23 du courant, à 10 heures du matin Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

21 av FORSYTH, GOODWIN & Co.

POUR ST. MARTINSVILLE, Attakapas, et les Ports intermédiaires—Le bateau à vap. MONMOUTH, capitaine M. W. Hinkle, partira comme ci-dessus, Dimanche matin, 23 du courant, à dix heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

21 av EASTMAN & BROTHERS.

Pour Louisville—(*Passagers seulement*)—Le beau steamer SULTANA, capitaine A W Tufts, est attendu ici à chaque instant, et il partira le jeudi, 27 du courant, à dix heures. Pour le fret de quelques tonneaux, s'adresser à bord ou à J. M. BROADWELL & Co. rue des Magasins ou à

20 av—7 LAYET & AMELUNG, rue du Commerce.

MALLE DES ETATS UNIS POUR ALEXANDRIA & NATCHITOCHES.

(Par les bateaux à vapeur.)

LE soussigné, par ordre du département de la poste des Etats-Unis a commencé à transporter la malle des Etats Unis régulièrement deux fois par semaine, par les bateaux à vapeur à Alexandria et Natchitoches.

Les lettres pour Fort Jesup, Cotile, Compte et pour tous les bureaux au-dessus d'Alexandria seront envoyées par cette route.

14 av—5 GEO. C. KRING, agent.

Pour St. Louis & Alton—Le beau bateau à vapeur GEORGE COLLIER, capitaine Taylor, sera prêt à recevoir chargement mercredi prochain et partira sous peu. pour fret ou passage s'adresser à

18 av EASTMAN & BROTHERS, Rue Vieille Levée, no 30

POUR PROVIDENCE—Le brick fin voilier SEA BIRD, capitaine Mayberry, peut prendre quelque passagers et partira sous peu de jours, s'adresser à

21 av L H GALE, 93 rue de la Commune.

ON demande un bon navire pour porter 800 à 1000 barils pour charger de suite pour New York. S'adresser à

21 av J. A. PECK, 29, rue Bienville.

A FRETER POUR TRIESTE—Le beau navire neuf DILIGENTE, du port de 400 tonneaux. S'adresser à

21 av DUSSAUT FILS Ainé, 77, rue St Louis.

POUR GALVESTON & HARRISBURG—La goélette fine voilière MINERVE, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à

21 av JAMES REED & Co, 35, rue Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire AI VANDALIA, capitaine Sprague, ayant toute sa cargaison, allant à bord, partira sous peu; pour passage s'adresser à

20 av BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Le bon brick CAZENOVE, capitaine Corey, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à

20 av BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier ANN MARY ANN, capitaine Clark, partira sous peu. S'adresser pour quelques passagers à L. H. GALE.

20 av 93, rue de la Commune.

LE navire paquebot, **Montézuma**, capt. Mauran, partira positivement dimanche prochain 23 du courant, sans faute. S'adresser pour passage seulement, au bureau du soussigné.

L H GALE,

19 avril 93, rue de la Commune.

POUR NEW YORK—La goélette MECHANIC, doublée et chevillée en cuivre peut prendre 800 barils ainsi qu'un chargement de pont, partira sous peu, pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOT,

19 av rue de Bienville no 14.

POUR BOSTON—Le beau brick HORACE, capitaine Fos, partira sous peu pour le port ci dessus, pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,

19 avril rue de la Commune no 93

A FRETER—La belle goélette MINERVE, fine voilière, portant 500 balles et tirant seulement 5 1/2 d'eau. Sadresser à

19 av JAMES REED & Co, rue Royale no 35.

POUR BORDEAUX—Le navire LOUISIANA, capitaine G. Thore, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira du 1er. au 8 mai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à

18 av—18 F. SEIGNOURET & Co, 144, rue Royale.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier AI NORTH AMERICA, capitaine Hall, partira sous peu; et peut accommoder quelques passagers. S'adresser pour les conditions à

18 av L H GALE, 93 rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire AI EQUATOR, capitaine Buson, partira sous peu pour passage seulement s'adresser à

L H GALE, 93 rue de la Commune

POUR LA MOBILE, Via bateau remorqueur—La goélette paquebot régulier TUSCARORA, capitaine Sydleman, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, et allant à bord, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue St. Pierre, ou à A. E. FORBUSH.

17 av 9, Levée de devant.

POUR BALTIMORE—La goélette neuve fine voilière COINER, capitaine Rodgers, a besoin d'un chargement de pont, et partira de suite, ayant son chargement entièrement complet, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,

18 av 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le brick GEORGE, fin voilier et tirant peu d'eau, capitaine Wise, partira sous peu. Pour fret de 100 balles ou passage, ayant des chambres bien garnies, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,

18 av 14, rue Bienville.

POUR BOSTON—La barque A I EUPHRATES, capitaine Emerson, partira Dimanche, 23 du courant. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, ayant de très bonne chambre particulières et de bonnes accommodations pour 20 passagers d'entrepont, s'adresser à

BAILEY & ABBOTT,

18 av 14, rue Bienville.

POUR LA MOBILE—Le beau brick APALACHICOLA, capitaine Spicer, ayant été déteu par le mauvais tems, partira mardi 18 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à GRIVOT & PAIGE,

17 av 13, rue Poydras.

POUR NORFOLK & RICHMOND—Le beau brick ADELAIDE, capitaine Lanning, est prêt à recevoir son chargement. Pour fret duquel ou passage, s'adresser à

ROBINSON & Co,

17 av 45, rue du Camp.

POUR LE HAVRE—Le beau navire AI FRANCONEE, capitaine Wood, désirant 200 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à

BAILEY & ABBOTT,

15 av 14, rue Bienville.

POUR NEW YORK—Le navire paquebot MOCTEZUMA, capitaine Mauran, du port de 450 tonneaux, partira pour le port ci-dessus, le 20 d'avril; pour le passage de l'entrepont, s'adresser à bord ou au bureau de

15 av KEENAN & HERDMAN, 244 Ft Levée.

POUR LA HAVANE—La goélette fine voilière HERU, capitaine Henderson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

13 av R. GRONING & Co.

A FRETER pour Anvers, Hambourg, un des Ports de la Baltique ou Trieste—Le beau navire DEDALO, de 400 tonneaux, est prêt à prendre chargement pour un de ces ports. S'adresser à

DUSSAUT FILS Ainé,

12 av 77 rue St. Louis.

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier GUSTAVE, capitaine Hoffman, sera de suite expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à HARRISON, CLEGG & CO,

11 av rue de la Douane.

POUR TAMPICO—Le brick RINGLEADER, capitaine Schneidan, ayant une partie de sa cargaison à bord, partira sous peu; pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou à ANT. GUTIERREZ,

10 av ☞ 102, Vieille Levée.

A LOUER—Deux offices dans la maison à l'encoignure des rues du Canal et Carondelet; s'adresser à

16 av—1m J GRIMSHAW, 92 rue du Canal

A LOUER—A dater du 1er. Juin prochain, un petit Magasin, rue de Chartres, entre les rues du Canal et de la Douane, endroit convenable pour y vendre des chapeaux, bottes et souliers. S'adresser à

TOOLE & BARRIERE,

19 av—3 30, rue de la Douane.

R. H. BRUNET, Encanteur.

TIENT SON BUREAU AU

No. 91 Rue de la Commune.

3 avril—3m

L. DEPOORTER.

DENTISTE,

Rue St. Louis, No. 61. 9 mars—6m

TRAITES, à vendre sur Paris à 60 jours par F. X. COINCON & Co.

15 av—3 71 rue Royale.

MAGASIN DE MODES.

A VENDRE ou à Louer à des conditions avantageuses, un Magasin de modes, bien installé et à bien achalandé, situé rue Royale, No. 77. S'y adresser 15 av—3

A. M. LAFERRIERE LEVESQUE, Commissionnaire des articles de Paris, rue des Petites Ecuries, no. 6 bis (à Paris) offre ses services pour tout ce qui concerne l'achat de marchandises françaises et se charge de commissions à faire à l'étranger. Pour plus amples renseignements s'adresser à MM. V. ROUMAGE et E HERBAULT, ou à M. J. La CARPENTIER, à la Nouvelle Orléans. 5 sept—1a

Cinq Piastres de Récompense.

—Egarée ou volée du terrain de la maison d'Etat, faisant face à la rue Baronne une petite jument créole, poil rouan, d'environ quatre ans et étampée B G sur la cuisse droite. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera à M. L. HUARD, à la maison d'état, rue du Canal. 20 av—3

AVIS—A une assemblée des commissaires du Canal du Lac Borgne, la résolution suivante déterminant le mode de paiement ... a été adopté:

Résolu que les actionnaires au canal de navigation du Lac Borgne, paieront au moment de souscrire ... piastres par actions comptant et fourniront pour la balance leurs billets comme suit: huit piastres par actions payables par un billet à 90 jours et le reste payable par 10ème de 4 mois en 4 mois, au bénéfice à l'ordre de la compagnie.

19 av—6 L DUVIGNEAUD, secrétaire.

AVIS—Certificat no 220 de 9 actions de capital de la compagnie d'assurance de l'Océan, au nom de J. L. Florance, ayant été perdu ou égaré, avis est par ceci donné que 90 jours après la date, il sera fait une demande pour le renouvellement du dit.

6 avril ED. GOTSCHALK.

TABAC A CHIQUER—78 caisses de tabac à chiquer, en débarquement. J. MATERRE,

Ventes à l'Encan.

PAR GEORGE Y. BRIGHT.

IL sera vendu aujourd'hui Vendredi, 21 du courant, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à midi,

20 Beaux Esclaves,

Virginiens, consistant en charpentiers, domestiques de maison, nègres de champ, &c.

Conditions: comptant. 21 av—1

PAR DELAHOUSSAYE, PLANCHARD & Co.

IL sera vendu samedi prochain, 22 du courant, BELISAIRE, nègre créole âgé de 36 ans, bon cuisinier, un peu pâtissier, excellent liquoriste, bon domestique de maison et bon cocher, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant J Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur 21 av

PAR N BOUDOUSQUIE & P A CHARBONNET

IL sera vendu samedi prochain, 22 du courant, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à midi, les esclaves suivans, savoir:

Pierre, nègre créole, âgé de 25 ans, parfait cuisinier; Henny, négresse âgée de 26 ans, parfaite cuisinière et bon sujet, avec ses deux enfans, François de seul ans et Joseph de 7 ans. Milly, négresse créole, âgée 24 ans, parfaite cuisinière, parlant l'anglais et le français; David, nègre américain, âgé de 26 ans, parfait domestique, ces esclaves sont très pleinement garantis.

Conditions: Six mois de crédit en billets tirés et endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant G. Le Gardeur, not. pub. aux frais des acquéreurs. 20 av

PAR H. J. DOMINGON.

LUNDI prochain, 24 avril, à midi précis, il sera vendu, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis:

30 esclaves de choix, hommes, femmes et enfans, venant de l'état du Mississipi et acclimatés; on annoncera leurs talens au moment de la vente.

Conditions: 3, 6 et 9 mois en billets endossés, etc. Les ventes se passeront chez M. Boswell. 20 av-4

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu lundi, 24 du courant, à leur magasin de dépôt, rue St. Louis, No. 20, à 4 heures après midi, sans réserve, et pour clôre un compte,

11 barriques Vin rouge de Bourg, 1er. cru 1833;
5 do Haut Brion;
50 caisses Vin rouge St. Emilion, do
20 do do Médoc, 1834;
70 paniers Champagne, marque Ay;
7 pipes Eau de vie de 40 gallons chaque, de première qualité, et 4e. preuve;
127 caisses Vin rouge Pauillac et Margaux, de 1832;
56 paniers Vin de Champagne, 1ère. qualité, mousseux.

Le tout garanti d'importation directe, et de vins fins.

Conditions, à la vente. 20 av

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi, 22 du courant, à 4 heures de l'après midi, de l'autre côté du fleuve, au chantier de MM. Harrod et Hughes, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra,

1000 sacs Café de Rio, avarié à bord du navire Plato, capitaine Tabbs, expédié pour Cowes et un marché, ayant eu une voie d'eau dans le port.

Conditions: comptant. 20 av

PAR J B. BLACHE.

IL sera vendu, samedi, 22 du courant, à 5 heures de l'après midi, rue des Magasins, no 128, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra.

77 boucauds de tabac en feuilles avarié à bord de la coque du bateau à vapeur Tabacco Plant, coulé jusqu'à ce port par le bateau à vapeur Columbus, venant de Dover Kentucky.

Conditions comptant. 20 av

PAR GEORGE Y. BRIGHT.

Bureau situé rue St. Louis, No 46

LA vente des 25 ESCLAVES DE CHOIX des deux sexes, fixée pour le 15 du courant, a été renvoyée et aura positivement lieu jeudi, 20 avril, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis.

Conditions: Un cinquième comptant, le reste à 6 et 9 mois de crédit. De plus amples détails seront fournis avant et au moment de la vente. 19 av—2

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu le samedi 29 avril à midi précis, à la bourse au coin des rues Chartres et St. Louis et à la folle enchère de M. Manuel Ebot qui n'a pas rempli les conditions de la vente d'un terrain acheté par lui le 25 février dernier et portant le No 22 de l'ilet No. 53 dans le nouveau faubourg Marigny.

Conditions:—Un cinquième comptant et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans à partir du 25 février dernier en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente se passera chez L T Caire, notaire aux frais de l'acquéreur. 19 av—10

PAR H. J. DOMINGON

IL sera positivement vendu le lundi, 1er. mai, à l'Arcade de Banks, faubourg Ste Marie, à l'heure de midi, à la folle enchère de Mr. R. La Lawrence, qui n'a pas rempli les conditions de la vente de 4 Terrains achetés par lui et portant les nos. 8, 12, 18 et 19, situés dans la ville de Lafayette, ayant chacun plus de 30 pieds de face et au-dessous de 120 pieds de profondeur.

Conditions: Un cinquième comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, à partir du 24 Février dernier, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente chez L. T. Caire, aux frais des acquéreurs. 19 av—11

PAR JOS. LECARPENTIER.

IL sera vendu, aujourd'hui, mercredi 19 avril, à 11 heures précises du matin, à son magasin d'encan, pour clore une facture,—50 sacs café. 19 avril

PAR JOS. LECARPENTIER.

IL sera vendu jeudi, 27 avril 1837, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis,

L'Ilet irrégulier No. 62, compris entre les rues de la Course, Robin, du Colisée et du Camp

Conditions: Un dixième comptant, et le surplus à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets porteront intérêt à raison de 10 pour cent du jour de leur échéance sans pour cela que le terme puisse se prolonger. 19 av—8

PAR FERNANDEZ & WHITING,

Succession de François Maffre Rousan.

SAMEDI, 29 du courant, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 Avril courant, rue St. Philippe, entre les rues Remparts et St. Claude, dans la maison du défunt, les effets mobiliers de la dite succession.

Conditions: comptant. 17 av

VENTE—Le lundi, 24 avril, à 10 heures du matin il sera vendu à l'encan sur l'habitation de MM. Corbans & Rawle, dans la paroisse de Jefferson, sur la rive droite du fleuve, 15 milles au dessus de la Nouvelle Orléans:

Tous les ustensiles et instrumens aratoires sur les lieux consistant en chevaux, mules, bœufs et vaches, charrettes, charrues, instrumens d'agriculture, chaudières à sucre et autres articles, pour la fabrication du sucre.

Conditions: Pour toute somme n'excédant pas $100 comptant; pour plus fortes sommes en billets à 60 jrs. endossés à satisfaction. 18 av-6

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu, vendredi 28 d'Avril, à midi, à la Bourse à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à la folle enchère de M. J. W. Schaumburgh, qui n'a pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 6 de mars courant, par M. Barnett Sr. encanteur, la propriété ci-après désignée d'après un plan fait par John Schreiber, en date du 20 mai 1836, déposé dans le bureau de M. W.Y. Lewis not. pub.

Un Lot de terre, avec les bâtisses et les améliorations qui sont dessus, situé dans le faubourg Annonciation, dans l'ilet, limité par les rues Nouvelle-Levée, St-James, Tchapitoulas et le Marché, le dit lot a 23 pieds 9 p. 2 l. de face sur la rue Tchapitoulas, sur 127 pieds, 10 p. et 5 lignes de profondeur.

Conditions—1-3 comptant, et l'acquéreur assumera le paiement de deux billets, le 1er. de la somme de $914 54 payable au mars 1838 et le second de la somme de $937 22 payable le 30 d'avril 1838. La balance à un et deux ans en date du 5 mars 1836, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, pardevant M. W. Y. Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 24 mars—30

VENTE par le shérif—Etat de la Louisiane—Paroisse de Jefferson—Veuve Graval vs. veuve B. Coffey, épouse de L R Kinney—Cour de district—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mardi, 16 mai prochain, à une heure de l'après midi, tous les droits, titres, intérêts et réclamations de la défenderesse, sur un certain lot de terre situé dans le faubourg Livaudais, dans la paroisse de Jefferson, désigné par la lettre B sur un plan dudit faubourg dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de la paroisse de Jefferson, en date du 5 mars 1832 et déposé au greffe de G. R. Stringer, ci-devant notaire, en la ville de la Nouvelle-Orléans ledit lot mesurant quarante six pieds huit pouces de face au fleuve Mississipi sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne qui sépare le lot A, et de cent cinquante cinq pieds sur la ligne qui sépare le lot C; le tout mesure américaine, ainsi que tous les droits de bâtisse appartenant audit lot.

Conditions, neuf cent trois piastres cinquante cents avec les intérêts depuis le 18 mars et frais comptant; le reste payable le 16 mars 1838, billets endossés et hypothèque.

15 av—4, MANUEL J. GARCIA, shérif

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANE.

LE prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $7 par baril; d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi le 17 courant) trente neuf onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent en sus, c'est à dire 48 3/4 onces.

17 avril D PRIEUR, maire.

COUR DES PREUVES—Attendu que Benj C. Elliott a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Wm B. Center, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

19 av W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Succession de Deboulletts—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Pierre Bourg, exécuteur testamentaire de C. F. G. Bellanger Deboulletts, décédé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour.

20 av W F C DUPLESSIS, rég des testamens.

CHARLES H GRANT & CO

No. 46, rue de Chartres.

VIENNENT de recevoir un assortiment considérable de **MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES**

Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. miroirs, glaces, matelas en crin, ... mousse, en paille de ... 1er octobre

☞ Les consignataires du brick CYCLOP, de Liverpool, sont priés de prendre leurs permis et recevoir leurs marchandises. 20 av

BOTTES, SOULIERS & CHAPEAUX—Les soussignés viennent de recevoir de New York un nouvel assortiment de superbes bottes et de souliers, ainsi que des chapeaux de soie et à poil, de première qualité et de la dernière mode; ils invitent leurs amis et le public à venir les visiter au no. 30, Vieille Levée.

FRANCOIS PRADOS,
JOHN P. ARNAUD.

15 av—6

L... Marchand, de la faculté de médecine de ... et de l'université du Maryland, ancien ... des hôpitaux civils de Paris etc. a l'honneur d'offrir ses services au public ... dans les différentes branches de sa profession.

Résidence rue Royale, no 127 entre Toulouse et St. Pierre, où on pourra le consulter de midi à 3 heures, ... 19 av—12,3m

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par JULES LE BLANC & Co,

... av 222, rue Royale.